Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 11/03/2025
ID : 007-200039808-20250225-2025_02_007-DE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 25 Février 2025
Convocation du 18 Févier 2025

N° 2025_02_007

Objet : Ressources humaines – Etat récapitulatif 2025 des indemnités perçues par les élus

Le 25 février 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à CHAUZON, salle polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.
Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, , Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Carole VANESSE, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)
Absents : Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Jacques MARRON
Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Sylvie CHEYREZY à Luc PICHON, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Françoise PLANTEVIN à Max DIVOL
Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31
Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 37
Vote contre : pour : abstention :

Nadège Issartel, Vice-Présidente chargée des ressources humaines rappelle que les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités et EPCI-FP d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé

Prend acte du tableau récapitulatif des indemnités perçus par les élus en 2025 suivant :

Fonction	Nom Prénom	Pourcentage d'indemnité de l'indice terminal de la fonction publique
Président	PICHON Luc	45,65 %
1er Vice-président	BENAHMED Claude	18.21%
2ème Vice-président	CLEMENT Guy	18.21%
3ème Vice-président	MAUDUIT Jean-Yvon	18.21%
4ème Vice-président	ALBERTI Antoine	18.21%
5ème Vice-président	CLEMENT Nicolas	18.21%
6ème Vice-président	DELON Jean-Claude	18.21%
7ème Vice-présidente	ISSARTEL Nadège	18.21%
Conseillère déléguée	CHEYREZY Sylvie	8.1%
Conseillère déléguée	VOLLE Nathalie	8.1%
Conseillère déléguée	GARCIA Denise	8.1%
Conseillère déléguée	MULARONI Monique	8.1%

Le Président
Luc PICHON

Le Secrétaire
Claude BENAHMED